L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 11 AVRIL.

FEUILLETON.

LABORDE ET Cie

PAR EMILE DERCY.

III

— ASSEYEZ-VOUS, MONSIEUR MARTIN.

La pauvre femme ne se dissimulait plus la gravité de son état ; cette heure terrible qui devait la séparer en ce moment de ceux qu'elle aimait allait bientôt sonner, et elle songea de nouveau avec angoisse que, elle partie et son mari mort, Madeleine demeurerait seule au monde. Elle voulut parler et ne put prononcer un seul mot ; son cœur trop plein semblait vouloir se briser, elle ferma les yeux pour se recueillir.

Lorsqu'elle les rouvrit, elle aperçut Madeleine dont la tête se trouvait près de la sienne, et s'étonna de ne pas l'avoir entendue s'approcher. Elle lui saisit la main. Au pied du lit, André apparaissait comme perdu dans un brouillard.

— Déjà la nuit, murmura Mme Dupuis, quelle heure est-il donc ?

Sa voix avait un timbre si étrange que les deux jeunes gens se regardèrent effrayés, oubliant de répondre. Mais, au milieu du silence, la cloche de l'église des Blancs-Manteaux vibra pour annoncer l'heure, et le marteau lent, grave, monotone, fit résonner quatre fois la coque de bronze.

Le dernier son vibrait encore que la paralytique essayait de se redresser.

— André! cria-t-elle.

Le jeune homme s'approcha rapidement.

— Le soleil brille, n'est-ce pas ?

— Oui, madame Dupuis.

— Donne-moi ta main. Jure-moi, continua-t-elle en s'arrêtant après chaque mot, comme si l'haleine lui manquait, jure-moi, sur la mémoire de ta mère, de ne jamais abandonner Madeleine.

— Je vous le jure, répondit André dont le visage se couvrit de larmes.

Un sourire illumina les traits de la paralytique, ses yeux se fermèrent lentement après avoir contemplé sa fille.

— Ton père vient, murmura-t-elle, je vais pouvoir vous bénir tous.

Les deux jeunes gens s'étaient agenouillés. L'étreinte par laquelle la malade avait uni leurs mains diminua peu à peu, mais aucun d'eux n'osa se dégager de peur de la troubler. M. Dupuis entra, il poussa un cri et courut vers sa fille. Le papillon avait repris son vol et l'âme de Mme Dupuis paraissait devant Dieu.

Durant huit jours, M. Dupuis vécut automatiquement, la pensée perdue dans l'infini, le regard fixe et terne, agitant dans son esprit tous les problèmes qui tourmentent l'homme en face de la mort, et se retournant, las de systèmes, vers le Dieu de son enfance, ce Christ qui seul sait consoler. Mme Bisson, sur les conseils du père Martin, était venue s'établir dans la demeure désolée et prendre une direction dont le père et la fille semblaient n'avoir plus souci. A l'heure des repas, ils s'asseyaient en face l'un de l'autre se parlant à peine, osant encore moins se regarder de peur de fondre en larmes. André s'invitait parfois lui-même, dompté au propre douleur, et cherchait à distraire ses amis. Le père Martin, après un dîner expédié sur le pouce, venait s'installer chaque soir dans le petit salon encore plein du souvenir de la morte, et son esprit droit, curieux, ingénieux, réussissait souvent à tirer M. Dupuis de sa torpeur.

— Je vous ennuie peut-être, disait le brave homme à l'employé, après l'avoir accablé de questions ; mais votre esprit se repose pendant que vous prenez la peine de me répondre. Vous me trouveriez insupportable que je ne m'en plaindrais pas, car vous me pardonnerez plus tard. Dans ces moments-là, M. Dupuis se levait pour serrer la main du camionneur, dont il comprenait les charitables intentions.

— Oui, oui, je sais que vous ne doutez pas du père Martin, ajoutait celui-ci ; mais je vous répèterai ce que vous me disiez lors de la mort de ma pauvre femme dont le cœur ressemblait si bien à celui de Mme Dupuis : il vous reste un enfant, monsieur, et ces êtres-là empêchent que certaines épreuves dont Dieu devrait se montrer plus avare — soit dit sans l'offenser — ne deviennent mortelles.

Le père Martin, d'accord avec son fils, prit le deuil de Mme Dupuis.

— La chère âme, d'après ce que tu m'as raconté, répétait souvent le camionneur à son fils, t'a recommandé sa fille avant d'expirer ; tu sais que les promesses faites à un lit de mort sont sacrées, fiston. Il n'est guère probable que Mlle Madeleine ait jamais besoin de nous, mais il faut être toujours prêt à se faire saigner pour elle — et des deux bras, ajoutait-il après avoir consulté son horizon.

Un mois s'écoula ; malgré enfin de ses pensées, M. Dupuis interrogea l'avenir, c'était Madeleine devenue femme et qu'il faudrait songer à établir. Le cœur de l'employé se serra de nouveau devant cette implacable solution. Dans un an, dans deux ans au plus, il se trouverait seul au monde, à jamais séparé de sa femme par la mort, de sa fille par les exigences de la vie, et il s'assombrit seul à son foyer. Aussi sage que Mme Dupuis, il ne rêvait ni richesses, ni grandeur pour son enfant ; mais un brave jeune homme, actif, rangé, honnête et industrieux, capable de la rendre heureuse. Il se demandait parfois si André ne deviendrait pas ce jeune homme-là, et il caressait la possibilité d'une union qui lui montrait une petite place pour lui à côté d'un gendre qu'il considérait déjà comme un fils et dont il était aimé.

En attendant, il fallait à Madeleine un chaperon. Mme Bisson, dont l'honorabilité était proverbiale et dont les manières simples ne manquaient pas de dignité, parut convenable à M. Dupuis. Ce fut le père Martin qui entama cette négociation. La veuve soupira, pleura, et ne se fit pourtant pas trop prier pour devenir dame de compagnie de l'employé et gouvernante de sa fille. Dans son for intérieur, elle s'inquiéta un peu cependant de cette position entre deux veufs qui la savaient libre elle-même.

Un des premiers soins de M. Dupuis fut d'abandonner la petite maison qu'il occupait depuis son mariage, et que le départ de la pauvre âme qui ne pouvait se mouvoir semblait avoir rendue trop vaste. D'ailleurs, ce changement permettait de réaliser une économie, et M. Dupuis voulait augmenter autant que possible la fortune de Madeleine, qui ne dépassait guère deux mille cinq cents francs de rente. Ce ne fut pas sans un profond déchirement de cœur que le père et la fille sortirent de cette demeure pour aller occuper leur nouveau logement, situé rue Rivoli. On s'aperçut trop tard que ce rez-de-chaussée, ce petit jardin où Madeleine avait joué enfant, ce vieux mur tapissé d'un lierre sous lequel vivaient mille oiseaux familiers, ce marronnier à l'ombre duquel on installait la malade dans les belles journées d'été, étaient autant d'amis chers dont on ne pouvait s'éloigner à jamais sans pleurer. C'était là, sur ce sable, que Madeleine avait marché son premier pas ; ici, près de ce jasmin, la paralytique aimait à sommeiller. C'est elle qui avait planté ce rosier alors que, vive et légère, elle pouvait courir et présenter, toute fière aux baisers de son époux, l'enfant qu'elle nourrissait. Si la résolution eût encore été à prendre, on ne serait pas sorti de la maison. Mais bien que le commerce n'allât pas, Laborde et Cie se disposait à transformer le jardin en magasins, et les architectes, plus alertes que le gouvernement, prenaient déjà des mesures.

Le soir, lorsque André rentra du cours et que, s'approchant de sa fenêtre, il vit les persiennes de la petite maison closes, son cœur cessa de battre, les meubles de sa chambre se mirent à tournoyer, et il dut s'asseoir pour ne pas tomber. Aussitôt remis de cette impression douloureuse, il descendit dans le jardin et fit plusieurs fois le tour de la demeure abandonnée. Le jeune homme se sentait oppressé ; il lui semblait qu'un grand vide venait de se faire en lui, que Madeleine était partie pour toujours. Il s'assit sur un banc, à l'endroit où la jeune fille avait coutume de se placer, et son père le trouva là, absorbé, les yeux pleins de larmes. Le camionneur demeura un instant immobile, contemplant son horizon, puis saisit la tête d'André et l'embrassa comme lorsqu'il était petit.

— Tu penses à la chère morte, lui dit-il, et cela te serre le cœur de songer qu'elle ne reviendra [illegible] Dupuis y a pensé trop tard, et ses yeux étaient humides quand il m'a remis les clefs. Pour moi, fiston, la chambre où je dors est celle où la pauvre mère est morte, et c'est là que je voudrais mourir.

— Et Madeleine ! demanda André.

— Elle a sangloté bien fort, la chère petite, et elle ne voulait pas partir. Elle ne savait pas encore, vois-tu, que les arbres qu'on a vu grandir poussent quelques-unes de leurs racines jusqu'à votre cœur. On ne s'en aperçoit qu'au moment de les quitter ; on arrache, mais la blessure saigne longtemps, je crois même qu'elle ne guérit jamais. Aussi, ce n'a pas été sans peine que j'ai pu, aidé par Mme Bisson, mettre Mlle Madeleine en voiture. Elle s'est échappée des bras de son père pour revenir cueillir une branche de ce rosier, puis ils sont enfin partis.

André, avant de suivre son père, cueillit à son tour un rameau du rosier, regarda une dernière fois le jardin, et remonta dans la mansarde. Le soir, il [illegible] et ne put ni lire, ni écrire, ni étudier. Pour la première fois depuis dix ans, une journée entière venait de s'écouler sans qu'il eût aperçu Madeleine, et il en souffrait.

— Nous irons les voir dimanche, dit le père Martin, qui n'avait cessé d'observer son fils, et qui parut deviner son chagrin.

André serra la main de son père, plaça dans le livre de messe qui lui venait de sa mère la branche de rosier qu'il avait cueillie, et ne s'endormit qu'à l'aube.

Le dimanche, [illegible] André [illegible] sa redingote pour être prêt à sortir. Il était loin d'être ce que le monde appelle un joli garçon ou un cavalier élégant, mais il avait un visage intelligent, des traits sympathiques, des yeux à l'expression douce et loyale. La longueur démesurée de ses membres commençait à s'atténuer, il conservait cependant une gaucherie d'allure et de contenance qu'il ne devait jamais perdre entièrement. En présence de Madeleine, ce défaut devenait plus visible. André avait beau faire, il ne pouvait supporter sans trouble l'éclat des regards de la jeune fille, et lorsque leurs mains se rencontraient par hasard, il éprouvait une telle commotion qu'il lui semblait sentir son cœur éclater. Il l'aimait, cette petite amie de son enfance, [illegible] avec violence et une abnégation absolues. Cependant, il le cachait avec soin, surtout à celle qui l'inspirait. Il aimait Madeleine, c'est là un de ces secrets qu'on n'ose guère, à vingt ans, s'avouer à soi-même, qu'on conserve au fond de son âme pour en vivre, en souffrir ou en mourir. D'ailleurs, pour oser, pour laisser seulement deviner à la jeune fille qu'on l'adorait, il eût fallu le courage d'un Alexandre ou la décision d'un César. Puis, André n'était pas [illegible]

n'eût pas troublé l'univers, et que les étoiles ne se fussent pas décrochées de la voûte azurée s'il eût murmuré à l'oreille de Madeleine ces trois mots [illegible]

[illegible] de son fils. Il ne laissait pas de s'en inquiéter, en considérant la distance qui séparait une demoiselle riche de cinquante mille francs, fille d'un [illegible] de couturière et d'un camionneur. Le père Martin, en dépit de son esprit naturel, ne comprenait pas assez le monde pour savoir qu'André, grâce à son instruction, à son esprit, à ses capacités, comblait chaque jour l'abîme social qui s'ouvrait autrefois entre Madeleine et lui. On n'est pas que le père Martin crût qu'un homme valût plus qu'un autre, parce qu'il possédait un habit, un uniforme, une blouse et plus ou moins de sacs d'écus. Non ! à ce point de vue, son bon sens était inflexible. Empereurs, rois, nobles, prêtres, patrons, bourgeois, ministres, hommes de peine ou camionneurs, c'était la même argile façonnée de la même façon et animée de la même étincelle. Quant aux distinctions sociales, elles le troublaient et il voyait là le triomphe du hasard et non pas la volonté de Dieu.

Une fois qu'il sut lire, beaucoup des idées complexes du père Martin se simplifièrent. Il comprit que l'instruction jouait dans nos institutions modernes le rôle longtemps usurpé par la force, et il arriva à diviser l'humanité en deux simples catégories, celle de bons et celle de méchants, qu'il appelait aussi celle des âmes malades et celle des âmes bien portantes.

La pensée de voir son fils devenir l'époux de Madeleine, qu'il chérissait, ne déplaisait pas au camionneur. Mais c'était là un rêve agréable à la réalisation duquel il ne fallait pas croire. Il avait aimé sa femme de toute son âme, il la regrettait encore, et croyait à la constance. Cependant, il était loin d'imaginer que l'innocent amour d'André fut une de ces passions dont on peut mourir. Par conséquent, il ne se préoccupait pas trop des alternatives de joie et de tristesse par lesquelles passait son fils et il avait le bon goût de ne jamais lui parler de Madeleine.

En traversant la cour, le père et le fils aperçurent Laborde qui les interpella.

— Où allez-vous, si élégant, père Martin ?

— Présenter mes devoirs à M. Dupuis, si vous n'avez rien à me commander, monsieur.

— Non, certes; votre dimanche est à vous. Bien des choses à mon ancien locataire et à sa jolie fille. Mais que faites-vous de ce grand garçon qui vous dépasse de toute la tête; il sait lire, écrire, et compter, je crois ?

— En grec, en latin et en français, monsieur; il est plus heureux que nous.

Le menton de Laborde et Cie disparut à deux reprises dans sa cravate, comme il arrive lorsqu'on éprouve quelque difficulté pour avaler.

— J'ai su ces langues étant petit, répondit-il; mais si je n'avais su que cela, je n'aurais pas toujours réussi à faire honneur à mes échéances. Ne songez-vous pas à donner un état à votre fils? Voyons, il y a une place pour toi dans mes bureaux, la veux-tu? ajouta le négociant, qui se tourna soudain vers André.

— Merci mille fois, monsieur, avec l'assentiment de mon père j'ai déjà choisi une profession.

Laborde et Cie releva ses lunettes sur son front, assez surpris de ne pas voir accueillir avec empressement sa magnifique proposition.

— Il est tard pour apprendre un métier; as-tu bien choisi au moins ?

— J'étudie pour devenir médecin, répondit André en rougissant.

Les lunettes de Laborde et Cie redescendirent sur ses yeux, et sa bouche se contracta pour siffloter.

— Je vous croyais un homme sage, père Martin, dit-il enfin; il faut des capitaux pour acquérir un diplôme.

— Je n'ai pas conduit vos chevaux pendant vingt ans sans réunir quelques économies, monsieur.

— Gardez-les donc pour votre vieillesse alors, et ne les risquez pas sur la tête d'un jeune homme qui ne les remboursera peut-être pas à l'échéance. Mme Laborde voulait que son fils entrât à l'École polytechnique; les professeurs ont coûté assez cher, et Alfred a échoué au premier examen. Aujourd'hui, il apprend à manier l'argent chez un agent de change. Mes moyens m'ont permis de recommencer l'épreuve; mais vous, que ferez-vous, si votre fils échoue ?

— Je le consolerai, monsieur, car il n'y aura pas de sa faute. Nous ne sommes que deux et, quoi qu'il arrive, nous trouverons toujours bien un morceau de pain à nous mettre sous la dent à l'heure des échéances de l'estomac.

— Je n'en doute pas, Martin ; si tous les employés vous ressemblaient, ce serait un métier d'ange que celui de patron. C'est par estime pour vous que j'ai songé à me charger de votre fils. N'en parlons plus. Vous le savez, je n'aime pas à faire d'avances; c'est encourager le désordre, la fainéantise et le vice; il y a exception pour vous, je vous en préviens. Si les études de votre fils vous entraînaient plus loin que vous ne l'avez calculé, prenez à la caisse, elle sera ouverte pour vous.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 10 avril 1872.

Le marché monétaire est resté calme et facile et le taux de l'intérêt n'a pas varié dans la rue. Nous cotons encore : 9 à 10 pour cent par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et 10 à 12 ceux de second ordre; 10 à — les billets de commerce No 1 sans garanties collatérales et 12 à — ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est 9 à 10 par an le No 1 et — à 12 le No 2.

L'or a ouvert à 110 3/8 à 110 1/2 contre 110 1/4 à New-York et fermé à 110 3/8 à 110 5/8 contre 110 3/8 à New-York. Les ventes comprennent $1,200 à 110 3/8, $1,000, $2,000, $3,000, $5,000, $10,000 et $10,000 à 110 1/2; $4,000, $10,000 et $10,000 à 110 9/16, $2,000, $5,000, $6,000, $20,000 et $30,000 à 110 5/8, $1,000 et $1,500 à 110 3/4. — Dans l'argent, une petite somme, en demi-piastres américaines, a changé de mains à 108 1/2. Les demi-piastres américaines sont cotées à 107 1/2 à 108 1/2, les piastres mexicaines à 4 1/2 à 5 de prime sur l'or.

Le change étranger a été calme et ferme. Les opérations de sterling sont d'environ 45,000 livres, dont 6,000 connaissement No 1 à 119 5/8, 2,000 et 2,000 clear et 4,000 clear connaissement à 119 7/8, 19,000 clear No 1 à 119 7/8 à 120, 2,000 connaissement de navire américain à 120, 3,000 de banque à —, 2,500 et 3,000 à 109 1/4 en or, — Dans les francs, 50,000 en change de commerce, 50,000, 100,000 et 100,000 à 5 75. — Nous cotons le sterling à 119 5/8 à 120 le bon connaissement à 120 connaissement No 1 et clear et 120 3/8 à 120 5/8 le change de banque.

Dans le change américain, nous constatons une légère amélioration. Les banques ont tiré sur New-York à 1/4 à 3/8 de prime—la plupart à 3/8. Les transactions sont : $25,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, et 25,000 de banquiers à 1/8 de prime. $14,000, en change de commerce, à 3/4 à 3/16, $25,000 et $50,000 de banquiers à 5/16, $21,000 à 5/22 et $15,000 à 1/4.

Les checks en or sur New York sont cotés à 1/4 de prime les petites sommes pour remises.

Dans les actions, la seule transaction particulière annoncée est de 209 actions de la Compagnie de levées de la Louisiane, ($2 50 payées), à $9 75, ce qui est un taux extrême. MM. G. de Fériet & Co., ont vendu, à l'encan, aujourd'hui : 65 actions des Abattoirs Crescent City à $17 50; 100 (ordinaires) de la Compagnie de levées de la Louisiane à $7; 100 de la Compagnie Germania d'Assurance à $76; 25 de l'Importer Bonded Warehouse à $24 50; 10 de Louisiana Equitable Life Insurance Co. à $42; 60 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane à $66 50; 30 du Chemin de fer d'Orléans à $69 et 70 à $67 50; 5 du Jockey Club de la Louisiane à $60 à $61; 1 bond de $500 du Burra Burra Copper Mine Co., 8 pour cent à $55. $2800 d'anciens mandats de l'Etat ont changé de mains à 73 1/2 et $10,000 à —.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Mercredi, 10 avril 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4100 balles, prises à des prix plus roides, mais sans hausse cotable.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	18¾ à 19—	—
Ordinary	19¾ à 20¼	—
Good ordinary	21¼ à 21¾	21¾
Low middling	21¾ à 22¼	22—
Middling	22½ à 22¾	22¾
Strict middling	22¾ à 23—	[illegible]
Good middling	23 — à 23¼	23¼

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		25323
Arriv. dep. le dern. état	4635	
Arrivé précédemm	971251	975306
		1000629
Expédié aujourd'hui	3157	
Expédié précédemment	863460	866617
Stock en mains et à bord		134919

SUCRE—Le marché est calme et recettes faibles. L'approvisionnement se compose du stock actuellement sous les hangards, lequel est en partie tenu pour des prix plus élevés. Il se fait quelques demandes d'open kettle, mais pas de sucre clarifié. Il s'est vendu un peu d'inférieur à 6¼ c, commun, 7¾ à 8 c, bon commun 8¾ c, good fair 9¼ c, seconds 9½ à [illegible] la livre.

MELASSE—Il ne nous arrive en ce moment de plantations que quelques petits lots sans importance. Il s'est vendu un lot de recuite de qualité médiocre à 40c, pour la prime fermentée 48 c, pour le fond de citerne 53 c.

FARINE—Le stock des grades meilleurs [illegible] continuent à être [illegible]

MAIS—Stock faible, mais les acheteurs se tiennent en arrière [illegible]

AVOINE—Stock faible [illegible]

SON—Le stock de son est faible [illegible]

FOIN—Stock [illegible]

PORK—Bonne demande et les prix en ont haussé de [illegible] baril. Vente de 100 barils de mess à $13 50, 75 à $13 62½ et [illegible]

[illegible]

SAINDOUX—Le saindoux en tierçons est en bonne demande pour l'exportation. [illegible] la livre.

JAMBONS—Le jambon curé au sucre continue à être en demande. 15 tierçons de jambons de choix, vendus au détail [illegible] à 11½ [illegible] la livre.

WHISKY—Un autre lot de 25 barils de rectifié de choix de l'Ouest vendu à 94 cts le gallon; Ordinary est coté à 93 [illegible] Le marché est calme.

BREAKFAST BACON—Bonne demande et le stock à vendre est faible. Le bacon de l'Ouest est coté à 10½ c, celui du Nord 11 [illegible] la livre.

[illegible] les oignons — $4 50 à — les pommes $3 50 à $4 [illegible] les choux s'écoulent à $2 à $3 la caisse, la choucroute $15 à 20 le baril, pois verts — à —, le raifort $4 à $5 50, les pois rouges [illegible] les pommes sèches 9 à 10 c les pêches sèches commandent 5 à 6 la livre.

ŒUFS—Les [illegible] 17 à 19 [illegible]

VOLAILLE—Les poules se vendent sur la levée à $6 à — la douz. les canards $5 à 5, 50 les oies $7 à 8, les dindes $20 à 24 la douzaine.

BEURRE—Le beurre de choix est rare et en demande, celui de l'Ouest commande 28 à 30c, Goshen 25 à 40c la livre.

FROMAGE—Rare et en demande, le Western reserve commande 15—cts, factory de choix 20, du Nord, 20 c.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1872.

Arrivé, hier—9 boeufs de l'Ouest, 25 vaches et veaux d'un an.

Vendu—100 boeufs de l'Ouest, 114 boeufs du Texas 111 veaux et [illegible]

A vendre—[illegible] du Texas, [illegible] 872 cochons, [illegible] moutons, [illegible]

[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes:

Consulat de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie., 21 rue Bienville.
A. Rocheraau & Cie., 16 et 18 rue St. Louis.
Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Victor Maignan, 28 rue Bienville.
Morris Levy, 20 rue de Chartres.
Avenir de la Nouvelle-Orléans.
Roux-Rey, 29 rue Royale.
E. N. Pench, 122 rue Bourgogne.
Michel Lion, 197 et 199 rue Vieille-Levée.
Dque. Pechelo, 16 rue du Camp.
Bodet & Gueydan, 18 rue de la Vieille-Levée.
C. Cavaroc & Cie, 5 Passage de la Bourse.
A. Waltz, 26 rue Conti.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Dedeobeck, angle Royale et St. Louis.
A. Barbier, 142 rue Robertson.
L. Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
C. Reuyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Delisle, angle Dumaine et Vieille-Levée.
P. F. Chabert, 99 rue St. Ferdinand.
E. Bourdet, 45 rue des Ames.
Joseph Leblanc, 98 rue Vieille-Levée.
Renaissance Louisianaise.
Antoine Alciator, 40 rue St. Louis.
Desbons & Bonnecaze, angle St. Pierre et Royale.
Ennis Levy, 81 et 83 rue du Canal.
Propagateur Catholique.
A. Simon, 94 Passage de la Bourse.
G. Bonnecarrère, angle Palmyra et Claiborne.
Jos Caljan, (Alger).
24 Cyr Fourcade, angle Canal et Remparts.
Barthelemy Antony, angle Ursulines et Vieille-Levée.
H. Damiens, angle Toulouse et Royale.
J. Schweitzer, rue Royale No 163.
C. Abadie, angle Dauphine et Dumaine.
E. Larigo, angle Villeré et St. Pierre.
F. Tujague, 19 rue de Chartres.
F. Moriisen.

Avis.

UNE ASSEMBLÉE des Actionnaires de "La Variété Association," [illegible] Salle du Club, vendredi, [illegible] Par ordre des Directeurs.

F. E. BRIGGS, Secrétaire et Trésorier.

Bureaux de l'Assurance [illegible] Company of America, No 173 rue du Canal. [illegible]

Par ordre de la Direction. E. BAROUTIN, Secrétaire.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Deuxième District [illegible] Collecteur des taxes d'Etat.

AVIS. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District [illegible] NIXON. J. E. DUNAN, Collecteur des Taxes d'Etat.

AVIS—Bureau du Collecteur des taxes d'Etat, Premier District [illegible] GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur des taxes.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Equitable de la Vie [illegible] W. P. HARPER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans [illegible] J. W. HINCKS, Secrétaire.

Association de Crédit foncier de la Nouvelle-Orléans [illegible] A. SAULET, secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—AVIS [illegible] JOSEPH MITCHEL, Caissier. Nlle-Orléans, [illegible] mars 1872.

[illegible] L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Propriétés à vendre et à loyer.

Magasin à la Passe Christian A VENDRE OU A LOUER.

LE beau magasin [illegible] convenable pour marchandises sèches et groceries. — Belles étagères et comptoirs. TRICOU & BOISSEAU, [illegible]

A Vendre ou à Louer,

EN VILLE ET A LA CAMPAGNE, [illegible]

A LOUER.

La MAISON à étage No [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, convenable pour une petite famille. Elle sera livrée immédiatement, s'adresser No 24 Esplanade ou au bureau de l'ABEILLE. 1er avril—

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite ferme de 10 arpents, jardin, verger, potager, chevaux, voiture, laiterie, voiture, instruments aratoires, etc., située sur la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville. [illegible] 13 mars

A Louer,

Une JOLIE MAISON [illegible]

A Vendre ou à Louer,

[illegible]

A Louer,

Le MAGASIN No [illegible] rue du Canal, [illegible]

Académie de Musique.

[illegible] LA TROUPE DRAMATIQUE AU COMPLET. [illegible] VINGT-CINQ CONVIVES. [illegible] TABLEAU DE CENT CINQUANTE [illegible]

SALLE DES ODD-FELLOWS.

VENDREDI SOIR, 12 AVRIL. PREMIER CONCERT [illegible] MM. J. Métayé et A. E. Chase, ténors. [illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,

RUE BOURBON, Entre Bienville et Conti. Dirigée par

G. J. LORD.

Les familles qui désirent placer leurs enfants au Jefferson Academy sont priées de le faire de bonne heure.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme MATTHEW, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, No 271, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. [illegible]

LE LOCQUET-LEROY,

Institution [illegible] [illegible] LOCQUET-LEROY.

Avis important aux Marchands de Groceries ET AUX DÉTAILLANTS DE CANDIS,

MILLER & BIELMANN,

LES PLUS GRANDS FABRICANTS [illegible]

Candis, Sucre et Sirops au Limon,

[illegible] LE SUCRE et les SIROPS DE LIMON [illegible] LES MEILLEURS QUI SE FABRIQUENT AUX ETATS-UNIS [illegible]

Hôtel Barnes

A Mississippi City,

Dirigé maintenant par J. D. MAYER & CO.

CET Hôtel, bien connu, sera mis à neuf et ouvert tout l'été. L'ouverture en aura lieu vers le 15 mai sous la direction et le contrôle exclusif du major W. A. HURD et du colonel J. O. NIXON.

L'Argent ne peut pas l'acheter !

CAR LA VUE EST SANS PRIX !!

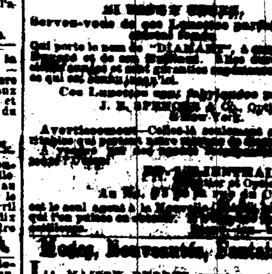

[illegible] Servez-vous des Lunettes [illegible] Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & CO., Opticiens, New-York. [illegible]

Modes, Nouveautés, Dentelles.

LA MAISON [illegible]

E. DECHAMPS,

No [illegible] rue St-Louis, Nlle-Orléans. — Importateur de —

EAUX-DE-VIE, VINS, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, LIQUEURS DU PAYS, &c. [illegible]

SEULE AGENCE [illegible]

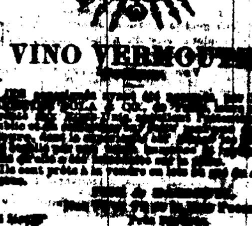

VINO VERMOUTH

[illegible]

MIRAMON,

[illegible] Nos 99, 101 et 103 rue de Chartres.

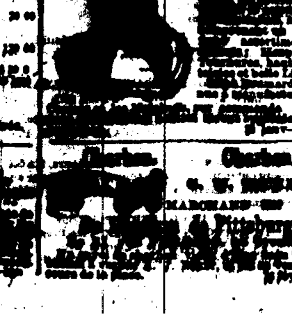

PIANOS.

J. A. [illegible]

PIANOS ET [illegible]

ROYALE. CONCURRENCE IMPOSSIBLE. [illegible]

GRAND BAZAR.

[illegible]

Magasin de Chaussures.

[illegible]

MEDICAMENTS.

LE NOUVEAU REMÈDE

[illegible] DE L'ABDOMEN. [illegible] H. SPILLMANN. [illegible]

SALSEPAREILLE [illegible]

Pour la Purification du Sang [illegible]

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. [illegible]

Révolution ! [illegible]

Restaurant Cosmopolitain.

[illegible]

La Machine à coudre GROVER & BAKER

[illegible]

$60,000 en Primes.

[illegible]

DR. E. LE CARL.

[illegible]

300 ARTISTES.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession [illegible] DUCHATEAU, décédé. [illegible] C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible] & CO. vs W. W. BARREMON. [illegible] Le bateau à vapeur "PIONEER" [illegible] C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] vs CHARLES GRAY. [illegible] C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Aux Habitants Sucriers !

[illegible]

$60 et $25. MACHINE A COUDRE

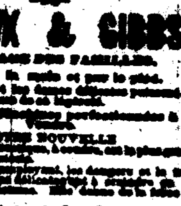

WILLCOX & GIBBS,

[illegible] M. S. Hedrick, [illegible] Au No 180 de la rue du Canal.

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible] JOS. A. SHAKESPEARE. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (Devant rue de la Vieille-Levée.) W. J. [illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DÉMOULINER, MOULINS A SCIE, etc. [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

[illegible]

Poudre d'Irlande à Toilette.

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur. — Il sera vendu, JEUDI, 11 avril [illegible]

PAR ALBERT PAUL. Vente sans limite. [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Fleurs. Fleurs. 500 pieds de Fleurs de choix, en pots, Vente à l'encan sans limite ni réserve.

PAR E. M. & E. J. MONTGOMERY.—E. M. Montgomery, Encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 11 du courant, à 11 heures, dans l'ancienne salle d'encan, No 6, de la rue du Camp. [illegible]

Beaux meubles [illegible] Un bon PIANO. [illegible]

PAR G. DE FERIET & Co.

Maison haute, double, No 166 de la rue de l'Union.

Succession de Joséphine Blanco, veuve de Michel Debougne.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans—No 33,188. PAR G. DE FERIET & Co.—[illegible] VENDREDI, 12 avril 1872 [illegible] UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville [illegible]

Maison et Terrain dans la rue Prieur, entre les rues Lapeyrouse et Orange.

Succession de Hilaire Michel. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans —No—

Vente positive pour cause de départ.—Résidence et terrains à bâtir dans l'un des plus beaux quartiers du Troisième District, dans l'espace compris entre les rues des Grands-Hommes ou Dauphine, Casacalvo ou Royale, Morèau ou Chartres, Désiré et Louisa. La résidence et les terrains constituent la belle propriété, si connue, de Hy. Lawrence. Trois lignes de chemin de fer urbains y conduisent.

PAR G. DE FERIET & Co. [illegible] QUATORZE LOTS DE TERRE [illegible] SIX TERRAINS [illegible]

Grande Vente Importante

Terres de prix situées entre le Couvent des Ursulines et les Casernes des Etats-Unis, dans le Troisième District de cette ville.

Le morceau de Terre bien connu, appartenant à B. Saulet, et subdivisé en 298 terrains.

PAR G. DE FERIET & Co. [illegible] SEPT LOTS DE TERRE [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO. [illegible] Nos 63 et 64, de la rue du [illegible] JEUDI, 11 avril 1872 [illegible]

PAR E. HOGGS & CO.

Vente sans réserve. [illegible]

Vente péremptoire et sans aucune réserve.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

Maison Cottage, rue Claiborne.

PAR S. GUINAULT, encanteur [illegible]

Petite Propriété rue de la Douane.

PAR S. GUINAULT [illegible]

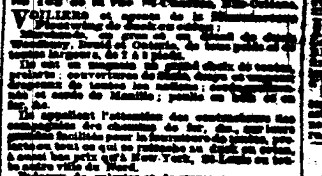

CASSIDY & MILLER,

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] CONFORMÉMENT aux [illegible] L'ACTIF DE LA COMPAGNIE [illegible] J. W. HINCKS, Secrétaire. [illegible] — DIRECTEURS — [illegible]

Consulat de France.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHRISTIAN MARKS & CO

Grande Vente, sans Réserve, — DE — 500 lots Linge [illegible]

PAR VOORHIES AUDLER & CO.

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE, [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Quatre terrains de choix pour bâtir, à Faugie [illegible]

Terrains de choix, améliorés, Sur le Chemin de Gentilly et dans la rue Ferier, touchant aux Fair Grounds. PAR C. E. GIRARDEY & CO. [illegible] ONZE TERRAINS DE CHOIX [illegible]

PAR H. BARNETT [illegible]

JULIUS LOEFFLER,

RUE ROYALE [illegible]

Bureaux de la Succursale en Louisiane DE LA COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI. [illegible] G. S. M. HATTON, Agent gé. [illegible] SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, [illegible] E. M. HATTON, Président. [illegible] MÉDECINS SURVEILLANTS [illegible] J. B. RITCHIE, M. D. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS

[illegible] No. 106 DE LA RUE DU CANAL. [illegible] ÉTAT ANNUEL. [illegible]